



Prime qualité après avertissement sans entretien

Par **Delphine1977**, le **04/10/2019** à **14:08**

Bonjour,

Mon mari vient de recevoir de son employeur un avertissement sans entretien préalable. Son employeur a-t-il le droit de lui supprimer, dans ce cas, sa prime qualité mensuelle.

Merci et cordialement.

Par **Paulavo38**, le **08/10/2019** à **14:26**

Bonjour,

Sauf convention collective ou règlement intérieur plus favorable, il est possible qu'un avertissement soit donné sans entretien préalable.

S'agissant de la prime, il faudrait nous préciser par quel document elle est prévue et quelles sont les conditions pour y avoir accès.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/10/2019** à **16:26**

Bonjour,

Il faudrait aussi que vous indiquiez le motif de l'avertissement mais normalement celui-ci ne doit pas avoir d'incidence sur la rémunération...